



NAO : IL FAUT CONTRAINDRE LA DIRECTION À REVENIR NÉGOCIER

Le **SNJ-CGT** n'a pas voulu signer le communiqué de fin de la négociation annuelle obligatoire (NAO) qui, en substance, disait à la direction : « On a bien pris acte que vous refusez notre proposition et que vous ne voulez même pas négocier. » Tandis que le message adressé aux salariés pouvait se résumer à : « Si ça vous met vraiment en colère, on sera à vos côtés pour le dire clairement à la direction. » La lecture de ce communiqué a dû faire trembler le directoire ! Nous ne partageons pas cette conception tiède du syndicalisme.

Depuis la création de la section syndicale **SNJ-CGT** à La Nouvelle République, ses élus et mandatés ont toujours joué un rôle moteur dans les revendications et les luttes au profit des journalistes, en faisant le pari de mobiliser les collègues, en prenant le risque aussi de ne pas être suivis. Cela a toujours été notre positionnement et cela le restera.

Car force est de constater qu'à la NR, depuis un grand nombre d'années, seule la menace et le rapport de force d'initiative syndicale ont conduit à des résultats pour la préservation des effectifs de la rédaction ou encore sur l'organisation des éditeurs et la revalorisation de leurs indices. C'est navrant, mais c'est ainsi : la direction ne semble entendre les légitimes revendications des salariés que lorsqu'elle est dos au mur... La fin de non-recevoir du directeur de la rédaction aux revendications des rédacteurs sportifs (qui n'avaient pas souhaité y associer les syndicats) en est, en creux, l'une des plus récentes illustrations.

Aucun d'entre nous n'appelle à la grève de gaieté de cœur, pour le parfum de l'aventure ou l'envie de fragiliser les finances du journal, mais le climat social s'est singulièrement durci et assombri à la NR. Il est nourri par la non reconnaissance du travail de la majorité des salariés, des progressions d'indices réservées à une hiérarchie de plus en plus nombreuse, des effectifs insuffisants, des projets peu nombreux et incertains, une perte de sens et des souffrances au travail.

A l'issue des élections qui ont placé le SNJ largement en tête (lequel avait axé sa campagne sur des promesses de fermeté, en particulier sur la NAO), nous avons, contrairement à nos habitudes, adopté une position d'attente, pour voir comment ce syndicat allait se positionner devant les membres du directoire et la DRH. Il a donc pris acte de leur refus, comme on peut le lire dans le communiqué cosigné par la Filpac.

Depuis, un nouveau communiqué du SNJ propose des réunions (« assemblée générale » serait-il devenu un gros mot ?), ce lundi 14 novembre 2022, dans chaque département.

Le **SNJ-CGT**, quant à lui, invite l'ensemble de la rédaction à une **première journée de débrayage**, le **jeudi 17 novembre 2022**, pour contraindre la direction à rouvrir la NAO avec des propositions plus dignes.

Moins d'élus pour le SNJ-CGT mais toujours autant de combativité

Le résultat des élections a clairement placé en tête le SNJ. C'est l'expression démocratique et nous en acceptons le résultat, tout en estimant qu'elle sanctionne durement le travail de longue haleine de nos élus, sur lequel nous n'avons certes pas suffisamment communiqué. Il suffisait pourtant de lire les comptes rendus de CSE des trois dernières années pour se rendre compte que les représentants des journalistes prêts à monter au créneau et à contester les choix douteux de la direction étaient quasi systématiquement les élus du SNJ-CGT. Les élus du SNJ étant le plus souvent silencieux, voire absents des réunions.

Avec moins d'élus que lors de la précédente mandature (deux titulaires, Nathalie Coquel, Hugues Le Guellec, et une suppléante, Béatrice Bossard), nous continuerons néanmoins à défendre les journalistes dont les indices demeurent collés au plancher, à lutter pour obtenir les effectifs rédactionnels nécessaires à une information de qualité et à combattre le recul du journal, que ce soit dans son contenu, avec une pagination trop souvent indigente, ou dans sa proximité physique avec les lecteurs, mise à mal par la fermeture des bureaux. C'est un combat qui se mène dans les réunions catégorielles, tous les mois, mais plus encore au CSE. Ses prérogatives sont primordiales pour les œuvres sociales, mais également comme force de proposition, de surveillance et, le cas échéant, de contestation face aux décisions de la direction.